



École Antoine-Girouard



Le 4 juin 2014

Objet : Articles scolaires nécessaires des maternelles 2014-2015

Madame, Monsieur,

En raison de l'organisation particulière des maternelles, les titulaires de ce degré achèteront eux-mêmes tous les articles scolaires nécessaires à votre enfant pour la prochaine année scolaire. Vous n'aurez donc pas à vous soucier de ces achats en cours d'été, sauf celui du sac à dos de votre enfant. Nous vous demandons de remettre un chèque au montant de 40,00\$ au nom de l'école Antoine-Girouard en date du 2 septembre 2014 dès le premier jour de classe.

Il est à noter que les sorties éducatives vous seront facturées séparément.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances, sans casse-tête d'achats pour la rentrée.

Anne Boucher,  
Directrice